

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

N° 4 : juillet 2015

Situation au 31 mars 2015

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ du régime général, du FSV, de la MSA, du RSI et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces régimes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale. Les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de juin 2015, puisqu'ils ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014, explicite plus en détail la méthodologie retenue. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale>. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication consolide les comptes des branches maladie et AT-MP ainsi que ceux de la branche vieillesse et du FSV.

Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Cette publication intègre pour la première fois les données de la MSA et du RSI ; les soldes observés en 2013 et 2014 sont donc différents de ceux précédemment publiés.

Certains éléments tels que la mise en place du pacte de responsabilité, peuvent modifier le profil infra-annuel des comptes en 2015, limitant ainsi la comparabilité des données mensuelles avec celles des exercices précédents. Les écarts entre les chroniques 2014 et le début de l'exercice 2015 pourraient ainsi s'expliquer par les changements dans la structure des recettes de certains organismes, et se résorber en fin d'exercice.

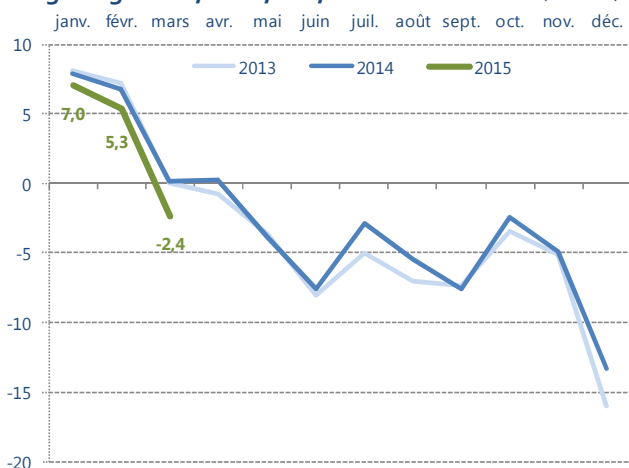
Régime général, MSA, RSI, FSV et CADES

en milliards d'euros	2015 (p)*	% évol	Montant à fin Mars		Mars-15 / Mars-14 cumulé	poids 2015
			2014	2015		
Solde du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	-13,1		0,5	-2,4		
dont RG + FSV	-13,1		0,6	-2,0		
dont MSA	0,0		0,2	0,2		
dont RSI	0,0		-0,2	-0,6		
Dépenses du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	406,1	1,1%	90,4	91,8	1,6%	22,6%
Recettes du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	393,0	1,2%	90,9	89,5	-1,6%	22,8%
CADES - endettement net	-127,0	-2%	-134,4	-131,6	-2,1%	

* : Prévisions du rapport de la CCSS de Juin 2015

Les soldes mensuels du premier trimestre de 2015 suivent la même tendance qu'en 2014, en étant toutefois plus dégradés, notamment en raison des changements d'affectation des recettes consécutifs à la mise en œuvre du pacte de responsabilité. L'endettement net de la CADES est en ligne avec la prévision.

Régime général, MSA, RSI, FSV • Soldes cumulés (en Mde)



Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV

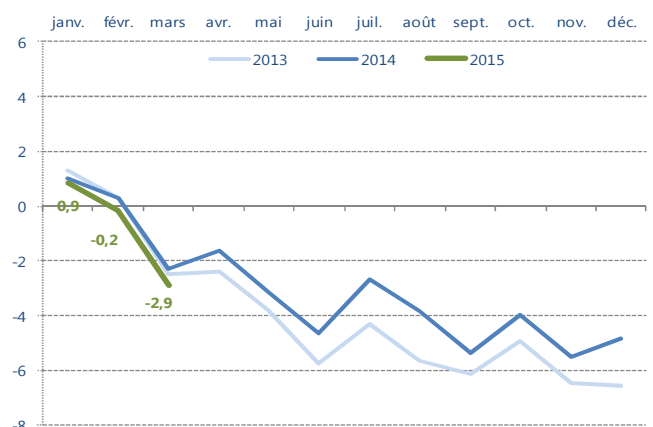
en milliards d'euros	2015 (p)*	% évol	Montant à fin Mars		Mars-15 / Mars-14 cumulé	poids 2015
			2014	2015		
Total des dépenses	144,8	2,6%	34,3	35,0	2,0%	24,2%
Prestations sociales	132,0	1,8%	32,1	32,8	2,0%	24,8%
Transferts	10,6	16,6%	2,0	2,0	1,1%	18,7%
Charges de gestion courante	1,9	1,3%	0,2	0,2	10,8%	11,8%
Autres charges	0,3	-46,3%	0,0	0,0	29,0%	4,9%
Total des recettes	140,4	2,9%	32,0	32,1	0,0%	0,0%
Cotisations sociales	82,6	3,1%	20,4	20,6	1,1%	24,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,3	6,3%	0,2	0,3	40,4%	24,1%
CSG	10,6	-2,9%	2,4	2,4	0,9%	22,4%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	25,1	6,8%	4,3	4,2	-1,4%	16,7%
Transferts	20,3	0,9%	4,8	4,6	-4,6%	22,4%
Autres produits	0,3	-3,9%	0,0	0,0	-6,5%	13,9%
SOLDE	-4,5		-2,3	-2,9		
dont CNAV + FSV	-4,4		-2,2	-2,8		
dont MSA	-0,1		0,2	0,2		
dont RSI	0,0		-0,3	-0,4		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de Juin 2015

L'évolution des prestations sociales de la **branche vieillesse** est en phase avec la prévision retenue dans le rapport de la CCSS de juin 2015. Le changement du mode de compensation des exonérations sur les heures supplémentaires par l'Etat (par dotation budgétaire et non plus par une fraction de TVA) explique pour partie la hausse des cotisations prises en charge par l'Etat et la baisse des recettes fiscales. A partir de février 2015, le solde de la **branche vieillesse** est légèrement plus dégradé qu'en février 2014, en raison d'un faible dynamisme des produits (notamment des prélèvements sur les revenus du capital). Cette relative stabilité des produits par rapport à 2014 explique également le décalage du solde observé en mars.

Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV •

Soldes cumulés (en Mde)



Branches maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI)

en milliards d'euros	2015 (p)*		Montant à fin Mars		Mars-15 / Mars-14 cumulé	poids 2015
	% évol		2014	2015		
Total des dépenses	206,9	2,8%	43,9	45,3	3,0%	21,9%
Prestations sociales	188,2	2,4%	41,9	43,2	3,1%	23,0%
Transferts	10,4	11,6%	0,8	0,8	1,2%	7,8%
Charges de gestion courante	7,8	0,6%	1,2	1,2	1,4%	15,3%
Autres charges	0,5	-9,0%	0,0	0,0	5,4%	7,9%
Total des recettes	200,2	2,4%	45,7	45,1	-1,4%	22,5%
Cotisations sociales	96,5	1,5%	24,3	24,2	-0,4%	25,1%
Cotisations prises en charge par CSG	1,6	17,7%	0,3	0,4	31,7%	22,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	62,9	2,9%	13,5	13,5	-0,6%	21,4%
Transferts	3,1	3,1%	0,4	0,4	-8,6%	12,6%
Autres produits	4,0	0,9%	0,4	0,4	2,9%	11,1%
SOLDE	-6,6		1,8	-0,2		
dont CNAM + CNAM-AT	-6,7		2,1	0,1		
dont MSA	0,0		-0,2	-0,1		
dont RSI	0,0		-0,1	-0,2		

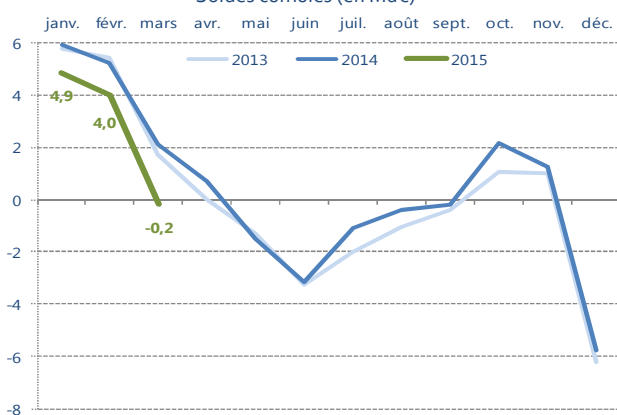
* : Prévisions du rapport de la CCSS de Juin 2015

Le décalage de la chronique des soldes de la **branche maladie** dès janvier 2015 par rapport à 2014 provient principalement d'un montant de recettes inférieur de 0,6 Md€ par rapport à janvier 2014. Ces moindres produits concernent essentiellement les droits de consommation sur les tabacs (-0,15 Md€) et la TVA nette (-0,35 Md€). Pour ces deux recettes, une partie de la baisse observée résulte des modifications induites par la réaffectation du produit de certaines taxes dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de responsabilité : la CNAM perçoit désormais une fraction moins importante de droits tabacs et de TVA, dont le recouvrement est relativement linéaire dans l'année, mais bénéficie d'une fraction supérieure de prélèvements sur les revenus du capital, dont une partie importante est recouvrée en fin d'année.

Les prestations sociales de la **branche maladie** sont également supérieures à celles de début 2014. Le dynamisme des dépenses de soins de ville résulte notamment des coûts liés aux nouveaux traitements contre l'hépatite C, qui n'étaient pas encore disponibles au premier trimestre 2014, et de dépenses supplémentaires liées à la grippe. Les dépenses en établissements sont également supérieures à celles observées au premier trimestre de 2014 en raison de charges plus importantes début 2015 qui reflètent des délégations de crédits aux établissements plus élevées en fin d'année 2014 que fin 2013. Ces dépenses supplémentaires, relatives à l'exercice 2014, seront toutefois neutres en droits constatés sur 2015, après intégration des écritures d'inventaire.

Branches Maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI) •

Soldes cumulés (en Md€)



Branches famille (RG+MSA+RSI)

en milliards d'euros	2015 (p)*		Montant à fin Mars 2015		Mars-15 / Mars-14 cumulé	poids 2015
	% évol		2014	2015		
Total des dépenses	54,4	-7,8%	12,5	11,6	-7,5%	21,3%
Prestations sociales	41,4	-0,2%	8,7	8,8	1,2%	21,3%
Transferts	10,0	-31,3%	3,5	2,5	-29,4%	24,7%
Charges de gestion courante	2,9	0,8%	0,3	0,3	-2,6%	9,7%
Autres charges	0,1	-28,5%	0,0	0,0	-10,2%	2,7%
Total des recettes	52,4	-7,0%	13,2	12,3	-6,7%	23,5%
Cotisations sociales	32,2	-7,7%	8,9	8,1	-9,5%	25,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,5	-4,0%	0,1	0,1	12,3%	26,9%
CSG	11,0	2,6%	2,3	2,4	2,9%	21,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,7	-16,5%	1,6	1,5	-8,1%	19,6%
Transferts	0,3	2,8%	0,1	0,1	9,1%	23,5%
Autres produits	0,6	-3,0%	0,1	0,1	0,6%	15,8%
SOLDE	-2,0		0,7	0,7		

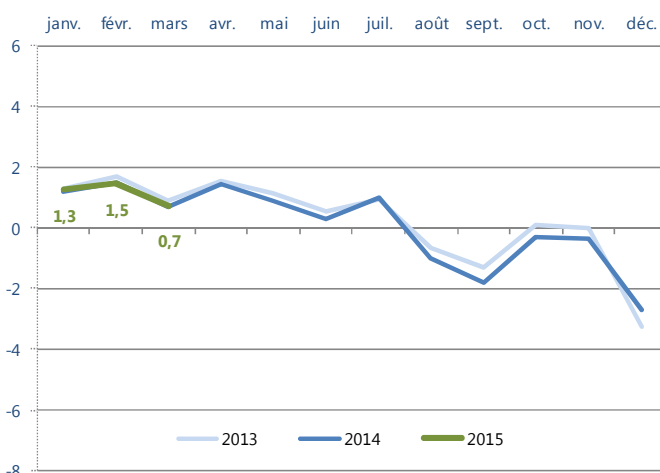
* : Prévisions du rapport de la CCSS de Juin 2015

Pour la **branche famille**, la proximité des courbes de ce début d'année par rapport à celles des deux exercices précédents masque des changements de structure importants qui résultent de la mise en place du pacte de responsabilité. La baisse de 0,3 Md€ des cotisations entre le premier trimestre 2014 et le premier trimestre 2015 est en effet compensée par la baisse équivalente des transferts vers le fonds national d'aide au logement, le financement de l'aide personnalisée au logement étant désormais intégralement à la charge de l'Etat.

La baisse des dépenses de la **branche famille** (-7,5%) est conforme à la prévision 2015 (-7,8%). Le poste des prestations sociales progresse légèrement au premier trimestre, alors que la prévision annuelle est plutôt orientée à la baisse ; cependant, la modulation des allocations familiales en fonction des revenus n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} juillet 2015.

La baisse prévue en 2015 des recettes de la **branche famille** est également conforme à la prévision (-6,7% pour une prévision annuelle de -7%). Cette baisse résulte principalement de la diminution du taux de cotisation famille décidée dans le cadre du pacte de responsabilité. La baisse des recettes fiscales est essentiellement imputable aux droits sur le tabac dont le produit est de 0,2 Md€ inférieur à celui observé en mars 2014.

Branches Famille • Soldes cumulés (en Md€)



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
 Ministère des finances et des comptes publics
 Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

